Et si on parlait d'argent?

Autor(en): **Mohni, Rudolf**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Mobile : la revue d'éducation physique et de sport**

Band (Jahr): **3 (2001)**

Heft 6

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-995301

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Et si on parlait

Rudolf Mohni, caissier du club d'athlétisme de Bienne n'a pas trop de soucis a se faire puisque les finances de sa société sont saines. Chaque entrée d'argent, telle l'indemnité forfaitaire J+S est un apport bienvenu pour le club.

«mobile»: Quelles sont vos principales ressources financières?

Rudolf Mohni: Notre club a la chance d'organiser diverses manifestations sportives particulières qui sont nos principales ressources financières. Par ailleurs, les cotisations, les dons, les subventions, les recettes des carnets d'épargne ainsi que la vente d'objets portant notre logo complètent nos entrées financières. Avec l'avènement de notre nouveau président, nous sommes à la recherche de ressources financières supplémentaires.

Que représentent les indemnités J+S pour votre club?

C'est une entrée régulière bienvenue dont le montant total ne devrait pas changer à l'avenir.

Outre les frais courants du club, que pouvez-vous offrir à vos membres actifs?

Notre club n'est pas assez riche pour soutenir financièrement ses champions à l'exemple du club de Zurich dans lequel s'est expatrié, depuis fin décembre, notre vedette Martin Stauffer. Cependant chaque année, nos membres actifs ont la possibilité de participer à un camp d'entraînement à l'extérieur ainsi qu'à un camp de ski.

rudolf.mohni@bluewin.ch

A quoi ressemble l'indemnité forfaitaire?

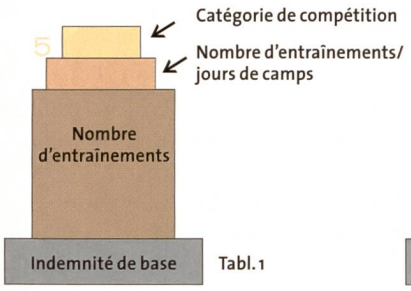

Tabl. 1

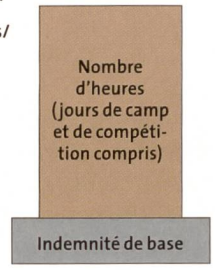

Tabl. 2

Groupes d'utilisateurs 1 et 5: indemnité de base, taille du groupe, nombre d'entraînements par semaine, durée de l'entraînement. Peuvent s'y ajouter des compléments pour des activités de compétition et des camps d'entraînement. (voir tabl. 1)

Groupe d'utilisateurs 2: indemnité de base, taille du groupe, nombre d'heures consacrées à l'entraînement et à la compétition. (voir tabl. 2)

Groupes d'utilisateurs 3 et 4: indemnité par participant et jour de camp.

Le montant des indemnités forfaitaires est majoré ensuite de 8%, contribution destinée au coach J+S.

d'argent?

Finances 4

Toujours autant, mais réparti différemment

Afin de mieux soutenir les activités en faveur de la jeunesse, il a été décidé de privilégier la régularité et la pérennité de l'offre et de ne plus tenir autant compte du nombre des participants.

- Un organisateur doit satisfaire à différents critères pour que son offre puisse être annoncée sous l'égide de J+S et bénéficier de l'indemnité prévue: durée du cours ou du camp, moniteurs, jeunes, infrastructures, programme, etc.
- L'indemnité forfaitaire peut être revue à la hausse en fonction de différents paramètres comme la fréquence des entraînements, le nombre d'heures ou le nombre de participants.
- L'indemnité forfaitaire se compose différemment d'un groupe d'utilisateurs à un autre.

«Il ne s'agit pas d'un plan d'économie déguisé.»

Un des objectifs du projet J+S 2000 était, à l'origine, de simplifier l'administration de J+S. Dans l'ancien système, toutes les activités J+S étaient annoncées par le biais de contrôles de présence qui demandaient un dépouillement fastidieux avant le versement des différentes indemnités. Corollaire de ce mécanisme, la discussion s'est très souvent limitée aux aspects financiers, de nombreux moniteurs ayant cherché à obtenir le maximum d'argent en mettant le plus grand nombre de croix possible.

L'offre jugée dans son ensemble

D'un système basé sur les activités, nous passons à une indemnisation forfaitaire. Chaque offre sera dorénavant prise en considération et indemnisée de manière globale. Les activités complémentaires ne seront plus décomptées séparément. Le principe de l'indemnisation forfaitaire vise aussi à remplacer progressivement l'idée «activité = argent» par des réflexions favorisant la qualité des activités dispensées.

Des indemnités à la hausse

Ce changement se fait au prix de la mise au rancart d'un système bien ancré dans les esprits, mais il était le seul moyen de privilégier la qualité avec les mêmes ressources. Les flux financiers sont légèrement corrigés au bénéfice de la pérennité et de la régularité de l'offre. Le nouveau système garantit aussi plus de transparence, puisqu'il permet de vérifier où vont les finances publiques. Il ne s'agit pas d'un plan d'économies déguisé, au contraire. Le volume total des indemnités, actuellement quelque 49 millions de francs, sera en effet augmenté de près de 8% en raison du financement complémentaire des coachs J+S.

Rôle prépondérant du club

Le modèle purement mécanique d'indemnisation en fonction de la catégorie de moniteur a aussi été revu. L'octroi de l'indemnité ne sera plus déterminé par le nombre et la catégorie des moniteurs mentionnés sur le contrôle de présence, mais par l'attrait de l'offre selon les critères J+S. Dans les faits, le club devra mieux assumer ses responsabilités en ce qui concerne le recrutement et l'encadrement de ses moniteurs. Bien entendu, la formation influe sur la qualité de l'offre. Mais cette question relève de l'engagement du club et non du soutien financier accordé par la Confédération. m

60 millions pour la promotion des jeunes!

Cours et camps J+S	Fr. 48 000 000.–
Coach J+S	Fr. 2 500 000.–
Contribution aux cantons	Fr. 5 000 000.–
Formation des moniteurs des cantons et des clubs	Fr. 4 000 000.–